

## Inscriptions récrés 2020/2021

Liste des éléments à fournir impérativement le jour des inscriptions :

**Attention ! tout dossier incomplet sera refusé**

- n° allocataire CAF
- copie complète** de votre avis d'imposition 2019 (revenus 2018)
- copie** complète du livret de famille (parents + enfant concerné)
- attestation de l'employeur (ou copie de la dernière fiche de salaire), ou attestation d'inscription à une formation, ou justificatif demandeur d'emploi pour l'ensemble du foyer, et datant de **moins de 3 mois**
- fiche d'inscription dûment complétée
- RIB** si vous optez pour un prélèvement automatique (attention le prélèvement n'est pas reconduit automatiquement d'une année sur l'autre)
- attestation médicale de vaccinations** établie par votre médecin et attestant que les vaccins obligatoires en collectivité sont à jour pour l'année scolaire 2020/2021 (mentions obligatoires)

Pour les parents séparés ou divorcés, ou dont l'autorité parentale est déléguée :

- copie de l'ordonnance du Juge des Affaires Familiales concernant le droit de garde des enfants, ou copie de la délégation d'autorité parentale

**Aucune photocopie ne sera possible à La Passerelle,**

**merci de ne pas agraffer vos documents**

*Le règlement de fonctionnement des Récrés est disponible sur notre site [www.la-passerelle.fr](http://www.la-passerelle.fr)*